



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 15 Juin 2021

Présents : Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Lara DUPLAIX, Jessica GILLET, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Elisabeth PLESSE, Alexandre SOUDRY, Françoise TULARS.

Absents excusés : Jacques BARDIOT, Marie-Paule DUBREUIL, Jérôme MERLIN, Brigitte TOURET.

Pouvoirs : Brigitte TOURET à Paula CHAUSSENOT.

Avant de commencer la séance, M. le Maire procède à la lecture du compte rendu des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 06 Mai 2021.

1- Acquisition tracteur: demande de fonds de concours à la communauté de communes du Pays de Tronçais

En passant par l'UGAC (Union Groupement d'Achats des Collectivités), la commune est dispensée de l'appel d'offre.

Devis signé pour la commande d'un tracteur « Claas » d'un montant de 61 660,29 € HT
Le tracteur sera livré en Mars 2022.

Le tracteur de la commune assure aussi l'activité de fauchage pour la communauté de communes, le financement de cet équipement peut donc faire l'objet d'une demande de fonds de concours à la communauté de communes du Pays de Tronçais à hauteur de 18 % soit 11 098,85 €.

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande 11 098,85 € de fonds de concours à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

2- Cession à titre gratuit à la communauté de communes du Pays de Tronçais du broyeur de haies

La Commune cède à titre gratuit à la communauté de communes le broyeur qui a été détruit et lui rétrocède le remboursement d'assurance soit 13 735 €, grâce à ce mouvement d'actif la

communauté de communes prend en charge 100% de l'acquisition du nouveau broyeur soit un montant de 23 315.30 € et la totalité des charges d'entretien.

Il est proposé de céder le broyeur.

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à titre gratuit à la communauté de communes du Pays de Tronçais du broyeur de haies.

3- Avis sur le schéma de Cohérence Territoriale du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Vote :

Contre 12 Pour 1 Abstention 2

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le schéma de cohérence territoriale du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher notamment en raison du risque de limitation du nombre de constructions à venir.

4- Echange de parcelles avec la SCI Henri Barbusse

La SCI Henri Barbusse, propriétaire de la parcelle AM 341, de 105 m² devant le local d'accueil, place de la Fontaine, propose d'échanger sa parcelle contre la parcelle AM 343, de 75 m², appartenant à la commune, située à l'arrière de sa maison.

La parcelle AM 341 serait alors transformée en parking devant le local.

Le bornage est fait, les frais de notaire seront partagés à 50 % chacun.

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'échange de parcelles avec la SCI Henri Barbusse.

5- Evolée : Consultation de la Commune dans le cadre du plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026

Comme convenu au dernier conseil, M le Maire a pris rendez-vous avec le directeur d'Evolée. Evolée est une coopérative de sociétés de logements sociaux du secteur. La loi Elan (loi logement) les oblige à consulter la commune dans le cadre du plan de vente de la Convention d'Utilité Sociale.

Il a été précisé que la vente d'un logement est possible que si le logement se libère ou que si le locataire depuis plus de 2 ans souhaite l'acquérir.

Vote :

Contre 2 Pour 6 Abstention 7

Le Conseil Municipal approuve le plan de vente des 16 logements situés clos les deux rivières.

6- Contrat d'approvisionnement de la chaufferie bois

M. le Maire soumet trois devis pour l'approvisionnement de broyats pour la chaufferie en 2021/2022 :

- Entreprise LM Bois : 22.5 € / m³ livré

- Entreprise Scieries Associées de Tronçais : 22.2 €/m3 livré

- Entreprise Chignac : 19.53 €/m3 livré.

M. le Maire propose de continuer avec l'entreprise Chignac en raison de ses tarifs et de la qualité du broyat livré.

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise Chignac pour le contrat d'approvisionnement de la chaufferie bois.

7- Tarif du kWh produit par la chaufferie :

Tarifs recommandés entre 0.08 et 0.09 €/kWh.

Tarif appliqué à ce jour : 0.084 €/kWh

Le SDE03 conseille d'appliquer une hausse de 1.5 % soit un montant de 0.085 €/kWh.

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du kWh produit par la chaufferie à 0.085 €

8- Acquisition véhicule pour le service technique : décision modificative

Pour le bon fonctionnement du service technique, il est nécessaire de s'équiper d'un véhicule utilitaire d'occasion en bon état, après consultations auprès de plusieurs garages, les prix proposés sont au moins de 6 000 € ce qui demande de prendre une décision modificative du budget.

M. le Maire propose de retirer 2 000 € sur l'Acquisition de matériel (359) et d'ajouter 2 000 € sur l'Acquisition de voiture service technique (375).

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative

9- Avenant au marché du local d'accueil lot n°5

Suite à une dépose du carrelage existant dans la salle d'activité, il y a un surcoût de 287 € HT (344.40 € TTC).

Nouveau montant du marché : 2 718.90 € HT (3 262.68 € TTC).

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au marché du local d'accueil lot n°5 pour un ajout de 287 € HT.

10- Accroissement saisonnier d'activité : recrutement d'agents contractuels

M. le Maire demande le maintien du recrutement d'une durée d'un mois, de jeunes agents contractuels de plus de 18 ans, durant la période estivale.

Vote :

Contre 0 Pour 15 Abstention 0.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'une durée d'un mois, d'agents contractuels de plus de 18 ans.

Questions diverses :

- Mise en place des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021.
- Demande du Docteur Gozard d'autorisation de créer une ouverture-fenêtre à la place des pavés de verre, donnant sur une propriété communale.
- Mme Plesse demande quand sera inauguré l'ancien presbytère. Des huisseries restent encore à poser, une inauguration devrait être possible fin 2021.
- Lecture du courrier de M. Merlin qui propose 10 000 € pour l'achat d'un garage communal, route de Paris, dans le but de construire une nouvelle pharmacie.
- Mme Chausson présente la nouvelle édition du « Petit Meaulne – Vitray » et présente le programme culturel (11 Juillet : concert à l'église, 22 Juillet : Apéro bus, en partenariat avec le Bistrot Culture et Vitray Festivités, 12 Aout : soirée astronomie...)
- besoin de bénévoles pour aider à monter le kiosque-gloriette fin Juillet, dans le bourg.
- Un repas champêtre est organisé par la commune à Vitray, le 24 Juillet, la distribution des invitations se fera avec « le petit Meaulne Vitray », le coupon de réservation est à renvoyer en Mairie.
- La contribution communale des devis d'éclairage du patrimoine s'élève à Vitray à 2 360 € et à Meaulne à 1 058 €. Le solde, soit 80 % des dépenses, est pris en charge par le SDE03.
- Le locataire du hangar des Arpents à Vitray a fait une demande par courrier pour acquérir ce local.
- M. Soudry regrette que M. Delanoy ait affiché son soutien auprès d'un candidat départemental, M. Delanoy affirme que son engagement est personnel et non municipal.
- M. le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur travail après cette première année de mandat.

Prochain Conseil : Jeudi 16 Septembre à 19h30 à la salle polyvalente.

21h30. La séance est levée.

